

RÉUNION DU 09 AVRIL 2024

Convocation le 29 mars 2024

Compte-rendu affiché le 09 avril 2024

L'an deux mil vingt quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TAUFOR Hubert, Maire.

Etaient présents : TÉTU Bernard, CONTE Mathieu, DELIGNIERES Colette, DUVAL Jean-Paul, MARQUIS Amandine, VITRY Elodie, MAURICE Olivier, LOMBARD Laurent, SIMON Sandy, DE LA LLAVE Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : LUCAS Marie-Paule (pouvoir à TÉTU Bernard), DELIGNIERE Amandine.

Secrétaire de séance : DELIGNIERES Colette.

La séance est ouverte à 19 heures.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point suivant : convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la Somme. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du précédent conseil ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité des membres présents.

II – COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2023

Monsieur le Maire présente le bilan des comptes de gestion et administratif de l'année 2023.

Au niveau du fonctionnement :

Dépenses	329 536.61 €
Recettes	344 429.42 €
Excédent	14 892.81 €
Excédent antérieur	286 138.21 €
Résultat de clôture	301 031.02 €

Au niveau de l'investissement :

Dépenses	586 085.08 €
Recettes	46 750.29 €

Déficit	- 539 334.79 €
Excédent antérieur	411 754.23 €
Résultat de clôture	- 127 580.56 €

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte de gestion 2023 établi par le comptable public.

Monsieur le Maire quitte la salle, cède la présidence à monsieur Tétu Bernard, maire-adjoint et l'assemblée délibérante adopte à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2023 qui correspond au compte de gestion 2023.

III – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat 2023 soit un excédent de 301 031.02 € en fonctionnement et - 127 580.56 € en investissement.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'affectation du résultat 2023.

IV – TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de l'an dernier, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	44.54%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	45.23%
- Taxe d'habitation :	14.72%

permettant d'obtenir un produit fiscal attendu de 179 928.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de voter ces taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024.

V – SUBVENTIONS 2024

Monsieur le Maire propose de verser les subventions suivantes :

- AAC :	1 150 €	- Aînés :	1 000 €
- GEIOS :	80 €	- Les coudriers :	80 €
- Les papillons blancs :	50 €	- De la Somme à Bellefontaine :	50 €
- Pink Lad'IEM :	300 €		

Adopté à l'unanimité des membres présents.

VI – REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2024

Monsieur le Maire demande l'encaissement des RODP (Redevances d'Occupation du Domaine Public) pour l'exercice 2024 dues par EDF GRDF et Orange.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise monsieur le maire à encaisser les RODP pour l'exercice 2024.

VII –BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024. La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 494 802.46 € et la section d'investissement s'équilibre à 360 208.56 €.

Les membres du conseil adoptent à l'unanimité des présents le budget primitif 2024.

VIII – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA SOMME

Le centre de gestion met à disposition des collectivités un pôle santé et prévention comprenant un service de médecine professionnelle et préventive qui assure les visites médicales périodiques et le suivi des agents par le médecin du travail ou l'infirmière de santé.

La commune a déjà signé cette convention avec le centre de gestion, elle s'est terminée au 31/12/2023 et il y a lieu de la renouveler à compter du 01/01/2024 pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer cette convention.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Mathieu Conte informe les élus que les travaux de démolition de l'ancien atelier communal vont débuter demain.

Madame Amandine Marquis souhaite connaître la date de mise en service de la fibre dans la commune. Monsieur le Maire informe les élus que ce sera pour le second semestre 2024, ces délais ne dépendant en aucun de la commune mais des prestataires.

La séance est levée à 20h30.